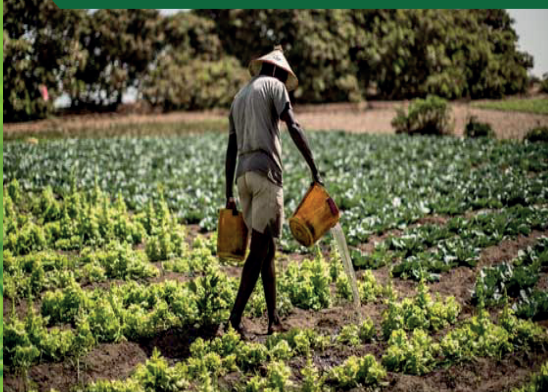
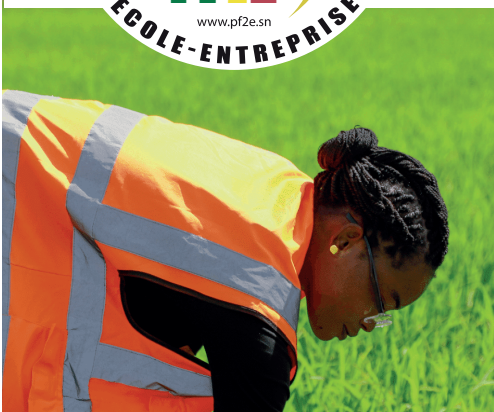


PRODUCTEUR HORTICOLE



Description

Un Producteur horticole réalise l'ensemble des tâches nécessaires à la production de plants (maraîchers, ornementaux, fruitiers), de légumes et de fruits.

Le métier regroupe le pépiniériste, le maraîcher et l'arboriculteur.

Il effectue essentiellement :

- L'aménagement,
- La préparation du sol,
- La mise en place des équipements,
- La mise en place des cultures,
- L'entretien des cultures,
- La protection des cultures,
- La récolte et la commercialisation.

Compétence particulière 374 heures

N°	INTITULE DES COMPETENCES	Quota horaire
1	Produire des plants	138h
2	Produire des légumes	136h
3	Produire des fruits	100h

Compétences générales 220 heures

N°	INTITULE DES COMPETENCES	Quota horaire
1	Identifier la plante et son milieu de vie	80h
2	Effectuer des mesures et des calculs d'intrants	60h
3	Communiquer en milieu professionnel	40h
4	Prévenir les atteintes à la santé à la sécurité et à l'environnement sur une exploitation horticole	40h

Compétences entrepreneuriales 148 heures

N°	INTITULE DES COMPETENCES	Quota horaire
1	Développer la Culture d'Entreprise (CLE)	36h
2	Trouver une Idée d'Entreprise (TRIE)	24h
3	Créer une Entreprise (CREE)	48h
4	Trouver un Emploi Salarié (TRES)	40h

Connaissances

Pour l'exercice du métier de Producteur horticole, les connaissances dans les domaines suivants sont essentielles :

- Botanique ;
- Pédologie ;
- Mathématiques ;
- Biologie Multiplication des végétaux ;
- Protection de végétaux ;
- Climatologie ;
- Informatique.

Condition d'accès à la formation et durée

- Par voie de Concours ou par sélection de dossier
- Niveau requis pour suivre la formation : Classe de CM2
- Durée de la formation : 10 mois

LIEUX D'EXERCICE DU METIER

Le Producteur horticole titulaire du Certificat Professionnel de Spécialisation (CPS) effectue son travail dans l'une des exploitations suivantes : Jardins, fermes intégrées, champs, vergers.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Producteur horticole ? en fonction de ses compétences ? peut être embauché dans une exploitation agricole. Il peut devenir un Chef d'équipe ou un entrepreneur s'il travaille pour son propre compte. Les modalités d'évaluation de son rendement sont basées sur les critères de compétences, d'assiduité, d'efficacité et d'efficience.

A sa sortie, le Producteur horticole est considéré comme un opérateur, avec des congés fractionnels en pleine campagne.

Quelques établissements

- Lycées agricoles (Lycée technique Agricole Emile Badiane de Bignona, Lycée technique professionnel F X Ndione de THIès)
- Centre d'Initiation horticole (CIH) de Cambérène ;
- Centres de Formation professionnelle (CFP)